



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

DU 2 août 2021

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 2 août 2021

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PRÉFECTURE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2021/2814	30/07/2021	portant délégation de signature à Madame Charlotte LAULHE, Référente Fraude Départementale de la Préfecture du Val-de-Marne	4



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial - BCIIT**

**A R R E T E N° 2021 / 2814
portant délégation de signature à Madame Charlotte LAULHE,
Référénte Fraude Départementale de la Préfecture du Val-de-Marne**



**La Préfète du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et la région Ile-de-France ;
- VU** le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBAUT en qualité de Préfète du Val-de-Marne ;
- VU** la décision d'affectation du 1^{er} mars 2018 de Madame Charlotte LAULHE, Attachée d'administration de l'État, en qualité de Référénte fraude départementale de la Préfecture du Val-de-Marne à compter du 1^{er} mars 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2017 modifié portant organisation de la Préfecture et des sous-préfectures du Val-de-Marne
- SUR** proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture,

A R R E T E

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à **Madame Charlotte LAULHE**, Référénte Fraude Départementale de la Préfecture du Val-de-Marne, à l'effet de signer :

1. les convocations des usagers à des entretiens administratifs ;
2. les bordereaux d'envoi de signalements au Tribunal judiciaire de Créteil.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 2021-2285 du 28 juin 2021 est abrogé.

ARTICLE 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture et la Référénte Fraude Départementale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 30 juillet 2021

La Préfète du Val-de-Marne

Signé

Sophie THIBAUT

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Mireille LARREDE

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD